

**Centre Communal d'Action
Sociale de SAINT-CHEF**

Séance du mercredi 28 février
2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt-huit février

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT-CHEF dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Alexandre
DROGOZ, Président**

Date de convocation : le 20 février 2024

Présents : Alexandre DROGOZ, Nicole BAILLAUD, Arlette GADOUD, Joëlle GROS, Solange PETIT, Thomas MOULENES, Gilles FIORINI, Evelyne TRIPIER-MONDANCIN, Pascale PESENTI, Corinne RE, Marie-Thérèse REGARD, Martine REMY

Absente : Hélène NEYRON

Secrétaire de séance : Thomas MOULENES

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 DECEMBRE 2023

2) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

3) DEMATERIALISATION DES BUDGETS ET ACTES

4) SITUATIONS PARTICULIERES

5) QUESTIONS DIVERSES

a) Subvention aux organismes humanitaires

b) Repas des aînés : proposition d'animation

c) Cours d'informatique

d) Ateliers CARSAT

e) Proposition de voyage pour les séniors

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 14 décembre 2024**

Mme Joëlle GROS fait remarqué qu'il a été noté que le séjour des séniors 2024 sera débattu lors du Débat d'Orientation Budgétaire, or c'est l'utilisation des 2 000 € de subvention de la CARSAT qui doit être débattu, étant entendu que la reconduction d'un séjour séniors a été acté lors de la séance du 14 décembre.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre ainsi modifié.

2) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En vertu de l'Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux Etablissements autonomes des Communes de plus de 3500 habitants d'effectuer un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires prévues pour l'année 2024, en fonction des éléments recueillis lors des dernières séances du CA.

Contexte financier : préalablement à ce débat, il convient d'indiquer que la situation financière des ménages a considérablement diminuée du fait de la crise économique actuelle et de l'augmentation du coût de la vie, nécessitant d'établir avec prudence le budget 2024 du CCAS.

Le Président propose de prendre acte que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 s'est tenu dans les conditions requises.

Le Conseil d'Administration PRENDE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024, sur la base du rapport annexé

Nicole BAILLAUD fait remarquer qu'il y a peu de demandes d'aides financières mais que cet état a été relevé par toutes les Communes de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, et ce depuis l'après-covid de 2020. Les habitudes des gens ont changé et d'autres aides ont été créées par l'Etat.

3) CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Compte tenu du passage à la norme budgétaire M57, la transmission des actes Budgétaire doit se faire de façon dématérialisée. La convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité et de l'obligation de transmission prévus à l'article L.2131-12

A cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

Le Président expose que le programme « @CTES » permet de transmettre électroniquement au représentant de l'Etat dans le Département les documents budgétaires et les actes des collectivités Soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire en toute sécurité, via un des dispositifs de transmission homologué par le Ministère de l'Intérieur. Chaque collectivité doit sélectionner un de ces dispositifs.

Pour faciliter les échanges, Monsieur le Président propose de retenir le même fournisseur que la Commune, à savoir : « S2LOW » de ADDULACT.

Il est précisé que le coût d'adhésion à la plate-forme de dématérialisation est de 250, 00 € TTC.

Le Président informe le Conseil d'Administration que, conformément au Décret n°2005-324 du 7 avril 2005, une convention organisant la télétransmission des documents budgétaires (DP, BS, DM et CA) et des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, doit être signée entre la collectivité et la Préfecture de l'Isère. Cette convention prévoit notamment les engagements respectifs des deux parties ainsi que les types d'acte télétransmis.

Afin d'adhérer à ce système d'organisation, le Président demande au Conseil d'Administration l'autorisation de recourir à la transmission électronique et de signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Président sollicite également auprès du Conseil d'Administration l'autorisation de signer la convention à intervenir entre la collectivité et la Préfecture de l'Isère pour la télétransmission de l'ensemble des actes administratifs et budgétaires.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide :

- de RECOURIR à la transmission électronique auprès des services de l'Etat des documents budgétaires (BP, DM, BS, CA) et de certains actes soumis au contrôle de légalité.
- de SELECTIONNER la formule « S2LOW » de ADDULACT pour un montant de 250,00 €
- d'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires avec l'opération de transmission soit l'opérateur de télétransmission sélectionné.
- de CONCLURE une convention avec la Préfecture de l'Isère pour la télétransmission de l'ensemble des actes administratifs et budgétaires,
- d'AUTORISER le Président à signer avec le préfet de l'Isère la convention organisant la télétransmission des documents budgétaires et des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.
- d'AUTORISER le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4) SITUATIONS PARTICULIERES

- Nicole BAILLAUD fait savoir qu'elle a eu une demande de rendez-vous qui n'a pas abouti car la personne ne s'est pas présentée. L'Assistante Sociale a été prévenue.
- Une demande d'aide au permis de conduire a été formulée, mais la commission permanente n'a pas donné suite, compte tenu des revenus de la famille.
- Le Directeur de l'Ecole L.Seigner remercie le CCAS pour l'aide apportée à une famille lors du séjour en classe de neige, permettant ainsi à tous les enfants de pouvoir y participer.

5) QUESTIONS DIVERSES

a) Subvention aux organismes humanitaires :

Le CCAS doit proposer à la Commune une répartition de 500 € aux organismes humanitaires, dans le cadre des subventions annuelles versées par la Commune lors du vote du budget principal

Pour rappel 2023 :

- Association des sclérosés AFSEP : 100 €
- Association HANDICHIENS : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- Association LOCOMOTIVE : 100 €
- Soleil de Clowns : 100 €

Pour 2024, ont sollicité la Commune pour une subvention :

- AFM TELETHON
- Association des sclérosés AFSEP

Le Conseil d'Administration décide de ne pas verser de subvention à AFM TELETHON et à la Ligue contre le cancer qui ont une notoriété importante à l'échelle nationale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal pour 2024 :

- Association des sclérosés AFSEP : 100 €
- Association HANDICHIENS : 100 €
- Association LOCOMOTIVE : 100 €
- Soleil de Clowns : 100 €
- Association AFTC 38 (Association des Familles de Traumatisés Crâniens-secteur Bourgoin) : 100 €

b) Repas des aînés : animation

Nicole BAILLAUD fait savoir qu'elle a été interpellée par M. JP GENETTE pour l'animation du repas des aînés 2024. Celui-ci était intervenu en 2023 en remplacement de l'artiste habituelle Mme PERLE. Il propose pour cette année une animation en commun avec Mme PERLE pour la somme de 750 €.

Après discussion, le Conseil d'Administration entérine l'animation proposé par M. GENETTE pour le prix de 750 €. La somme sera portée au Budget Primitif.

c) Cours d'informatique

Une rencontre a eu lieu avec un Technicien d'Orange pour mettre en place des ateliers numérique sur la Commune, destinés à la population de SAINT-CHEF. Les ateliers durent environ 1 h 30 environ pour 12 participants (minimum 5). Orange propose de faire la communication.

Corinne Ré fait remonter que si la communication est faite par Orange, peu de gens d'inscriront alors que si le CCAS s'en charge, il y aura plus d'inscrits. Orange ferait sa communication auprès de ses clients, le CCAS ferait une communication plus large.

Nicole BAILLAUD répond que si effectivement les ateliers sont mis en place, la communication pourrait se faire de telle façon

d) Ateliers CARSAT

Nicole BAILLAUD propose des ateliers gérés par la CARSAT qui pourraient être mis en place sur la Commune :

- Mars/avril : Activité physique/alimentation/mémoire dans le cadre de l'action bien vieillir
- Septembre/Octobre : atelier mémoire
- Début 2025 : atelier équilibre

e) Proposition de voyage pour les séniors :

Lors de la séance du 14 décembre 2023, le CCAS a acté le renouvellement d'un voyage pour les séniors de la Commune.

Le voyage de cette année proposera aux séniors retraités de plus de 60 ans, à leur conjoint, aux aidants des participants en situation de handicap à partir de 55 ans, un séjour de 5 jours et 4 nuits à CARQUEIRANNE (Var), du 14 au 18 octobre avec différentes activités programmées (visites diverses, bateau...).

- Le tarif du séjour, organisé par ANCV – Miléade, est fixé à 411,52 € par personne et 243,52 € avec une aide ANCV appliquée selon le revenu fiscal, annulation séjour et taxe

conjoint, aux aidants des participants en situation de handicap à partir de 55 ans, un séjour de 5 jours et 4 nuits à CARQUEIRANNE (Var), du 14 au 18 octobre avec différentes activités programmées (visites diverses, bateau...).

- Le tarif du séjour, organisé par ANCV – Miléade, est fixé à 411,52 € par personne et 243,52 € avec une aide ANCV appliquée selon le revenu fiscal, annulation séjour et taxe de séjour comprises
- Le montant du transport s'élève à 83,33 € par personne

La proposition de ce voyage est acceptée. Les modalités de règlements par les participants seront votées lors d'une prochaine séance.

Ensuite Mme Joëlle GROS, toujours dans le cadre de la mise en place d'actions visant à favoriser la vie sociale des séniors de la Commune, et suite au versement d'une subvention de 2 000 € de la Carsat suite au voyage organisé en 2023, propose plusieurs voyages d'une journée pour des tarifs variant entre 85 € et 115 €.

Après discussion, il est décidé de retenir une journée à Chanas, sur le canal de Savière avec visite de la cuivrerie de Cerdon. Mme GROS constituera une commission pour finaliser les modalités de publicité et d'inscriptions à cette journée.

Les modalités de règlements par les participants seront votées lors d'une prochaine séance.

INFOS DIVERSES :

- Une réunion d'approche avec la Mission Locale aura lieu le mardi 19 mars à 15 h au local du CCAS

M. Gilles FIORINI demande si le CCAS a l'obligation de passer par la Mission Locale pour une action envers les jeunes de la Commune. Ne peut-on pas le faire avec une commission municipale.

M. Alexandre DROGOZ répond que la commission jeunesse municipale pourrait aussi bien proposer des actions qui seraient suivies par le CCAS

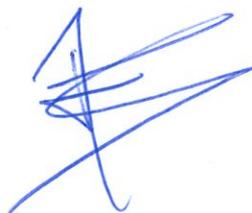
- Il reste 2 parcelles au jardin partagé. Une annonce passera sur les panneaux lumineux et sur le site internet de la Commune.

Fin de séance à 20 h 15

La secrétaire

Le Président

Thomas MOULENES



Alexandre DROGOZ



